



Fédération
des acteurs de
la solidarité

Le Défenseur des droits et ses délégués (DDD)

Créé par la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 et institué par la loi organique du 29 mars 2011, le Défenseur des droits (DDD) est l'unique autorité administrative indépendante inscrite dans la Constitution. Elle est issue de la fusion de quatre autorités : le Médiateur de la République, la HALDE, le Défenseur des enfants et la Commission nationale de déontologie de la sécurité.

Le Défenseur des droits a pour missions de :

- **veiller au respect des droits et libertés par les administrations de l'État**, les collectivités territoriales, les établissements publics, ainsi que par tout organisme investi d'une mission de service public,
- **défendre et promouvoir l'intérêt supérieur et les droits de l'enfant**,
- **veiller au respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité** sur le territoire de la République,
- lutter contre les discriminations.

Il dispose de pouvoirs d'enquête (communication de toutes pièces utiles, audition des personnes, vérifications sur place) **et peut présenter des observations devant les juridictions civiles, administratives ou pénales à l'appui d'un réclamant.**

Il développe des actions de sensibilisation en mettant notamment en place des partenariats avec les acteurs de l'emploi, du logement, de l'éducation et de l'accès aux biens et aux services, dans les secteurs publics et privés. **Il peut également être consulté par le Premier Ministre ou le Parlement et proposer des réformes législatives ou réglementaires.**

Des délégués du défenseur des droits sont implantés dans chaque département (au total plus de 400 bénévoles) **et reçoivent régulièrement les personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder à leurs droits. Ces délégués peuvent constituer des relais face aux difficultés d'accès aux droits que rencontrent les personnes accueillies/accompagnées dans le réseau.**

Liens utiles :

Contacts et coordonnées des [délégués du défenseur des droits](#) présents dans chaque département